

COMpte RENDU DU COMITE SYNDICAL
du 18 juin 2020

18 h, Salle des Fêtes – Saint Hippolyte du Fort

Membres présents: ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, NOGUIER André, CORBIN Joël, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, VALGALIER Régis, CERRET Michel, FINIELS Thierry, LANGET Christian, ISSERT Michel.

Membres absents excusés: ARBUS Francine, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, FRATISSIER Michel, BURTET Jean-Luc, GAUBIAC Jean-Pierre, JEAN Lionel, MARTIN Claude, MULLER Pierre, GARCIA Diego, CAUSSE Jean-Louis.

Membres absents: LAURENT Stéphanie, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, LAURITA David, ROUDIL Joël, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques, LEPROVOST .

Membres remplacés : aucun

Procurations (Régime exceptionnel lié à la crise sanitaire du COVID-19 : 2 procurations autorisées par personne présente): Messieurs MARTIN Claude et GARCIA Diégo donnent procuration à Monsieur GERVASONI Gérald. Madame DECISIER Geneviève et monsieur CAUSSE Jean-Louis et donnent procuration à Monsieur COMPAN Pierre. Monsieur BURTET Jean-Luc donne procuration à Monsieur VALGALIER Régis. Monsieur FRATISSIER Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Le Président GERVASONI ouvre la séance à 18h05. Il fait lecture des délégués excusés et des procurations. Il constate ainsi l'atteinte du quorum selon des règles modifiées pour cause de crise sanitaire liée au COVID-19. En effet, exceptionnellement, il faut 1/3 des délégués présents sur le lieu de la réunion ou en visio ou par procuration pour atteindre le seuil du quorum.

Monsieur Joël CORBIN propose sa candidature au poste de secrétaire de séance. Cette dernière est acceptée à l'unanimité.

Le Président demande ensuite s'il y a d'éventuelles remarques ou modifications à apporter au compte-rendu de la séance du 12 mars dernier. Aucune intervention n'étant demandée, il soumet donc au vote ce compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

En introduction, le Président explique que cette réunion est particulière à cause de la crise sanitaire liée au COVID-19 et au calendrier des élections municipales puisque le second tour aura lieu le 28 juin prochain seulement. Il y a donc de nouveaux élus dans bon nombre de conseils municipaux, d'anciens élus dans ceux en attente du 2ème tour, et une assemblée syndicale ici-présente, issue du scrutin de 2014. La situation est donc très hétérogène.

Pour autant, la préfecture a confirmé que tous les budgets primitifs des collectivités ou de leurs groupements doivent être votés avant le 31 juillet. Comme la nouvelle gouvernance du SYMTOMA ne pourra être en place d'ici là, vus les dates programmées pour la désignation des délégués par les communautés de communes, c'est l'assemblée de 2014 qui doit adopter le BP 2020 du syndicat mixte avant la date butoir.

D'autant que le contrat provisoire de traitement des O.M.R. courant jusqu'à début juillet l'adoption d'une solution constitue un préalable à la présentation d'un budget sincère.

Autre sujet d'importance : l'absence volontaire d'élus (2 présents, 2 excusés cependant) de Piémont Cévenol à toute réunion du syndicat mixte. Par ce geste, cette communauté de communes entend confirmer son mécontentement suite à la hausse du coût de traitement des Ordures Ménagères résiduelles. Le directeur du SYMTOMA a été informé oralement que l'Exécutif actuel de cette communauté de communes avait décidé de proposer, à l'occasion du renouvellement de son conseil, de ne désigner aucun nouveau délégué pour siéger au SYMTOMA. En parallèle, Piémont Cévenol va étudier les conditions d'un départ du SYMTOMA au profit du SITOM Sud Gard qui lui paraît plus à même de contenir l'élévation des coûts. Pour l'heure, le président GERVASONI n'a reçu aucune information officielle ni même directe à ce sujet de la part de cette communauté de communes et continuera donc à fonctionner selon les modalités initiales.

Rapport d'activités :

Le Président détaille la période très particulière du confinement durant laquelle le SYMTOMA a pu poursuivre son activité malgré tout. Par exemple, toutes les déchèteries du territoire ont été fermées au public dans un premier temps puis rouvertes à la demande de la Préfecture pour les déchets verts notamment et les professionnels et les

mairies. Sauf que les exutoires étaient eux-aussi fermés. Aujourd'hui, avec le déconfinement progressif, la situation retrouve une forme de normalité même si beaucoup d'habitants ont profité de cette période pour « vider la cave » en surchargeant provisoirement l'activité. A noter que le centre de tri exploité par Paprec n'a jamais été à l'arrêt. Pour le SYMTOMA lui-même, le personnel de bureau s'est mis au télétravail dès le début du confinement. Le personnel technique n'a jamais cessé son activité de terrain pour éviter tout débordement des sites à végétaux, des colonnes à textiles ou des différentes bennes dont le syndicat mixte a la responsabilité.

Enfin, comme le président l'a déjà évoqué en introduction, il est primordial de décider de la suite à donner au projet de reconduction du contrat provisoire de Suez pour assurer la « soudure » avec une solution pérenne de traitement des Ordures Ménagères résiduelles. En effet, ce poste étant le plus important du budget, la décision impactera inévitablement la suite de la séance. Le président GERVASONI soumettra donc au vote ce projet de contrat avant toute décision sur le BP 2020.

Projet de délibération n°1 : *contrat provisoire de traitement des Ordures Ménagères résiduelles – Rapporteur :* Gérald GERVASONI, Président

Le calendrier électoral doublé de la crise sanitaire a contraint le Syndicat Mixte Entre Pic et Étang à prolonger par avenants annuels la DSP liée à l'exploitation de l'incinérateur de Lunel-Viel. Dans le même temps, l'ensemble du comité syndical a refusé d'entériner les résultats de la consultation sur le traitement des Ordures Ménagères résiduelles pour les 6 prochaines années au vu de l'augmentation des tarifs.

Depuis, le président GERVASONI rappelle qu'il a du signer, fin 2019 et sur injonction de l'État, un contrat provisoire avec Suez qui arrivera à terme début juillet, sans pour autant que l'objectif d'un rapprochement avec le SMEPE ne soit atteint pour les raisons évoquées plus haut.

Pour que le service public de ramassage des Ordures Ménagères continue d'être assuré dans toutes les communes du territoire, il a donc demandé à SUEZ un nouveau contrat de traitement mais pour une durée maximale de 18 mois par tranches renouvelables de 6 mois. Au terme de chacune d'entre elles le syndicat peut renoncer à poursuivre. C'est une formule qui lui semble la plus adaptée au contexte actuel en attendant la réponse du Syndicat Mixte Entre Pic et Étang.

La seule certitude que le président partage avec les spécialistes du secteur comme l'Ademe, c'est que le coût de traitement va augmenter partout et rapidement.

Sur le Gard, l'horizon est bouché car l'unité de valorisation énergétique de Nîmes est saturée. Autour, seule l'unité de Lunel-Viel a la capacité de traiter rapidement nos tonnages d'OMR pour peu qu'un accord soit trouvé dès la fin de l'année.

Ce sera désormais à la prochaine gouvernance de faire avancer ce dossier sachant que les techniciens des deux syndicats mixtes se retrouvent déjà sur des dossiers similaires, comme la reprise en commun des matières recyclables, l'utilisation du futur centre de tri de Paprec à Lansargues pour les emballages au lieu du site nîmois Valrena, ou la requalification du site de Liouc par Paprec pour traiter les films plastiques agricoles.

Par contre, rentrer au SITOM Sud Gard met le SYMTOMA en concurrence avec de nombreux candidats à l'extension du syndicat mixte. Il y a l'agglomération du Gard Rhodanien qui a un contrat élevé avec Suez et qui tape à la porte du SITOM depuis plus d'un an, sans succès. Le syndicat mixte Sud Rhône Environnement (Beaucaire/Tarascon) vient de voir l'exploitant de son usine mettre la clé sous la porte. Il se retrouve sans solution d'avenir et voit comme une évidence le rapprochement avec son voisin. Enfin, 4 communes de l'agglomération nîmoise situées aux portes de l'incinérateur n'attendent qu'un feu vert politique pour sortir du SRE et intégrer le SITOM.

Pour l'instant, ceux qui veulent rentrer à l'usine de traitement par la voie du « vide de four » se voient proposer un tarif d'environ 140 à 145 €/t, en sachant qu'il n'y aura pas la même augmentation de TGAP que pour le stockage.

Comme demandé par le président GERVASONI, Suez a donc fait une proposition au SYMTOMA de contrat provisoire de 3 fois 6 mois. Le prix annoncé est celui de la consultation avortée de 2019 qui impliquait par contre un engagement de 6 ans. Sur le plan réglementaire de la commande publique, le président rappelle que la situation juridique du contrat est fragile en cas de recours mais que le soutien de l'État est acquis au regard du contexte. La préfecture a même écrit que le contrôle de légalité ne ferait aucune remarque particulière.

Monsieur FAIDHERBE demande si le SYMTOMA peut avoir 2 exécutoires distincts dans l'hypothèse où le syndicat reste uni mais que Piémont Cévenol veut aller individuellement à l'incinérateur nîmois alors que les 3 autres adhérents rejoindraient celui de Lunel-Viel.

Pour le Président, rien n'est impossible. Au contraire, c'est même une bonne chose que toutes les pistes soient explorées. De plus, la réflexion de Piémont Cévenol permettra de voir les différences entre les deux syndicats mixtes, SMEPE et SITOM Sud Gard, sur les services proposés par rapport au prix demandé.

Plus aucune intervention n'étant sollicitée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°2 : *Affectation des résultats 2019 – Rapporteur :* Laurette ANGELI, 1^{ère} vice-présidente, déléguée aux finances

Madame ANGELI propose une affectation de 6 000 € à la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2020.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°3 : *Budget Primitif 2020 – Rapporteur :* Gérald GERVASONI, Président

Le Président présente un budget équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : **4 791 391,00 €**
- Dépenses et Recettes d'investissement : **585 992,18 €**

Il rappelle que ce projet de budget prévisionnel a été bâti sur l'hypothèse du contrat provisoire de Suez et ses conséquences financières. Sans adoption de la première délibération à ce sujet, il n'aurait pas été sincère et donc non présenté.

Le président GERVASONI détaille ensuite les principales réflexions qui ont conduit au projet présenté :

- l'une des caractéristiques des syndicats de traitement aujourd'hui, c'est l'origine de leurs ressources propres : la vente des matières à recycler et le soutien financier des éco-organismes en fonction des quantités recyclées. Par exemple, en 2018, elles représentaient 1/3 des recettes. Malheureusement, depuis le retrait brutal de la Chine sur ces marchés, c'est la grande fluctuation des prix. De plus, les variations sont très dépendantes du prix du pétrole. Lorsqu'il est bas, les industriels préfèrent avoir recours à du plastique vierge plutôt qu'à la même matière mais recyclée.

Mais il faut rester optimiste et imaginer qu'un phénomène général de relocalisation des industries en France ou au moins en Europe va se produire dans un avenir proche.

Le président note aussi que si le coût du SYMTOMA augmente de façon aussi sensible cette année, c'est uniquement à cause du traitement des Ordures Ménagères résiduelles. Et pour lui, le pire est encore à venir avec l'augmentation de la TGAP « enfouissement » si la porte de la valorisation énergétique ne s'ouvre pas rapidement.

De ce fait, l'augmentation pour l'utilisateur va fortement perturber le message global sur le tri et ses avantages : « faites des efforts mais vous allez quand même payer plus... ». Il faut donc s'attendre à des réactions importantes de sa part.

Madame ANGELI prend la parole pour faire le point sur les investissements qui doivent continuer, ne serait-ce que pour le remplacement de matériels usés. Elle note que la capacité de remboursement du syndicat est bonne puisqu'il est d'un peu plus de 4 années seulement. Concernant le fonctionnement, elle détaille les montants avec une prévision de recettes en baisse de 56 000 euros à cause de la chute générale des prix de reprise des matières, tandis que celles des dépenses ont augmenté de 633 000 euros au niveau des prestations. Cette augmentation est essentiellement due au nouveau tarif de traitement des OMr.

Le président informe l'assemblée de sa prochaine rencontre avec le Secrétaire Général de la préfecture qui doit avoir lieu le lendemain. La question du site de gravats exploité par Jean-Yves METGE sur Quissac sera l'un des sujets. Une association locale demande que le SYMTOMA cesse ses apports au nom de la protection de l'environnement mais il faut attendre le rapport des services de l'État pour pouvoir justifier une telle rupture anticipée de contrat. Toutefois, si une telle issue devait se produire, il faudra prendre en compte une augmentation des frais de transports, le prix du traitement restant le même sur les autres sites sous contrat. Le projet de BP 2020 intègre cette éventualité.

Le nouveau broyeur n'est toujours pas réceptionné. Il a reçu l'autorisation de circuler dans l'Hérault mais pas encore dans le Gard. Le sujet sera également abordé avec le Secrétaire Général.

Madame ANGELI intervient sur un point d'étapes de la production des OM résiduelles en comparant 2019 et 2020. Elle note une augmentation de 10 tonnes depuis le début de l'année. Pour elle, personne n'a encore trouvé la clé pour réduire cette production malgré la mise en place de nombreuses filières REP.

Pour finir cette présentation, le président évoque la fin de l'emprunt concernant l'achat du hangar technique à St Hippolyte. Il est donc aisément « vendable » si la situation du syndicat mixte évoluait considérablement. De même, pour rester dans le registre des aspects positifs, le projet de BP 2020 n'intègre pas les subventions liées au nouveau broyeur car elles ne sont pas encore versées. Lorsqu'elles le seront, cela permettra de disposer d'une recette supplémentaire bienvenue dans le contexte actuel.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°4 : *les participations 2020 – Rapporteur :* Gérald GERVASONI, Président

Compte tenu du débat autour de l'augmentation sans précédent du tarif de traitement des OMr depuis l'été 2019, de la crise sanitaire liée au COVID-19, et de la position particulière de Piémont Cévenol à l'encontre de la gouvernance du SYMTOMA, la réflexion sur une nouvelle méthode de calcul des contributions des adhérents n'a pas eu lieu. C'est donc la méthode en cours en 2019 et avant, qui a été reconduite.

Madame ANGELI rappelle qu'il y a eu d'autres tentatives de modifications par le passé, mais à chaque fois, on est revenu au mode de calculs actuel qui semble le plus équitable.

Le Président commente donc le tableau des participations en précisant que celle du Pays Viganais augmente de 13,46 euros/hab, celle de Causses-Aigoual-Cévennes de 18,50 euros/hab, celle des Cévennes Gangeoises et Suménoises de 12,53 euros/hab et celle de Piémont Cévenol de 12,75 euros/hab.

Il note que l'écart maximum entre deux communautés de communes s'est réduit considérablement avec le temps pour être seulement de 8 euros/hab en 2019 alors qu'il était bien plus conséquent auparavant, jusqu'à 19 euros/hab

entre Piémont Cévenol (54 euros/hab) et les Cévennes Gangeoises et Suménoises (73 euros/hab). Cela veut dire que les pratiques se sont uniformisées.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°5 : *renouvellement de la convention avec Eco-TLC (Textiles/Linges/Chaussures)* – Rapporteur : Pierre COMPAN, vice-président chargé du tri et des déchèteries

Monsieur COMPAN présente le rapport en insistant sur le bon fonctionnement de cette filière sur le SYMTOMA.

Le président souligne que nous avons été les premiers et les seuls pendant longtemps, à ramasser nous-mêmes les textiles, en partenariat avec Le Relais-Emmaüs. Cela permet de bénéficier d'un service de proximité pour les communes en évitant tout débordement des bornes d'apport volontaire. Il a même été développé un partenariat avec certaines associations humanitaires qui ne se trouvent aucunement lésées par cette manière d'opérer, bien au contraire. De plus, ce fonctionnement a permis de créer un emploi au SYMTOMA, auto-financé.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°6 : *indemnités du receveur/percepteur* – Rapporteur : Laurette ANGELI, 1^{ère} vice-présidente, déléguée aux finances

Madame Laurette ANGELI fait lecture des montants proposés dans le rapport et conclut en témoignant des bonnes relations que les services ont toujours entretenues avec la trésorière qui vient malheureusement d'être mutée du côté de Toulon.

Monsieur COMPAN fait remarquer que du côté de Ganges, les relations avec la trésorerie locale n'ont pas toujours été fructueuses au point que certaines années, des communes ont refusé de verser l'indemnité demandée.

Plus d'intervention n'étant sollicitée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°7 : *rapport annuel 2019* – Rapporteur : Gérald GERVASONI, Président

Le président, appuyé par madame ANGELI, ne souhaite pas commenter le rapport « page après page » étant donné qu'il a fait partie des pièces jointes à la convocation.

Par contre, il insiste sur le fait que la situation de 2019 ne pourra pas être celle de 2020 compte tenu de tous les événements que nous vivons actuellement. La situation est instable et fortement évolutive. Il espère juste que les prochains rapports annuels évolueront dans le bon sens.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°8 : *mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP pour le personnel* – Rapporteur : Laurette ANGELI, 1^{ère} vice-présidente, déléguée aux finances

Madame ANGELI présente le rapport et rappelle que ce nouveau régime peut être en place depuis 2016. De ce fait, beaucoup de collectivités l'ont déjà adopté. Certaines trésoreries ne veulent même plus valider les anciennes primes alors que toutes les catégories d'agents ne sont pas encore concernées. Elle insiste donc pour adopter cette délibération en ajoutant qu'il faudra la mettre à jour au fur et à mesure de la sortie des textes.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°9 : *prime exceptionnelle au personnel en lien avec la crise sanitaire du COVID-19* – Rapporteur : Laurette ANGELI, 1^{ère} vice-présidente, déléguée aux finances

Madame ANGELI rappelle que le vote demandé ne concerne que le principe d'une telle prime et son montant global. Le montant individuel d'attribution et ses critères sont laissés à la discrétion du président, comme elle le précise en répondant à l'interrogation de monsieur ISSERT. Ainsi, de nombreuses collectivités l'ont déjà mise en place et appliquent des règles parfois différentes de l'une à l'autre mais toujours en fonction de l'implication des agents et de la nature des postes pendant la crise sanitaire et surtout le confinement. Des exemples sur l'attribution en Pays Viganais ou à la cdc Causse-Aigoual-Cévennes sont mis en avant.

Plus de question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération n°10 : *aménagement des horaires de travail du personnel technique* – Rapporteur :

Laurette ANGELI, 1^{ère} vice-présidente, déléguée aux finances

Après la lecture du rapport par madame ANGELI, le président explique que cet aménagement des horaires est directement lié à l'acquisition du nouveau broyeur de végétaux. Sur demande des services techniques, avec l'accord de la direction et après avis favorable du Centre de Gestion, des semaines de 4 jours au lieu de 5, avec une amplitude journalière de travail plus longue, devraient être plus productives en limitant les temps de déplacement de la machine. A noter que les équipes travailleront en roulement pour que l'activité de broyage soit menée 5 jours par semaine.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question, ni intervention n'étant posée ou demandée, le président lève la séance à 19h35.

Le secrétaire,



Joël CORBIN